

ORDRE DU JOUR
Séance du 18 Septembre 2017

- 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL.
- 2 – PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON
- 3 – PLU
- 4 - SYMIELECVAR
- 5 – DECISIONS DU MAIRE
- 6 – QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Présents :

M. FAURE Antoine, Maire

MM. PANTEL Bernard, MEYERE Pierre, CATURLA Béatrice, HUGOU Rémy - Adjoints

MM. CIOFI Jean-Pierre, GALLIGANI Marie-Pierre, JAUBERT Léone, LOVERGNE Jean-Éric, MEYERE Xavier, VINCENTELLI Patrick, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés : LIONS Donin, MARKOTIC Sonia, POCLET Cécile.

Mme ROUX Marlène

procuration à Mme CATURLA Béatrice

Mme BONAVENTURE Marie-Françoise

procuration à M. MEYERE Pierre

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Monsieur MEYERE Pierre se présente et est élu.

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 11 JUILLET 2017

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

2 – PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Etude économie d'eau sur les bâtiments et les fontaines - Convention financière et technique

Monsieur le Maire expose que la commune a répondu à un appel à projets lancé par le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, afin de bénéficier de financements pour la réalisation d'un diagnostic des consommations en eau dans les équipements publics et d'un accompagnement pour la mise en œuvre des actions visant à réduire les consommations.

Cette action qui concourt à la mise en œuvre du SAGE Verdon est financée dans le cadre du contrat de rivière Verdon 2016 – 2022.

Cette action aura pour objectifs :

Dans un premier temps :

- De sensibiliser les communes (techniciens et élus) aux économies d'eau dans les bâtiments dont elles ont la gestion.
- D'être accompagné dans l'évaluation des dispositifs à mettre en œuvre (équipements, comportements) pour réduire les consommations d'eau (prestation externe) : réalisation de diagnostics (Maîtrise d'ouvrage PNR du Verdon, CCTP joint).
- D'être accompagné dans un engagement à réaliser les travaux préconisés.

Dans un second temps :

-Effectuer les travaux en prestation spécialisée ou en régie (possibilité d'achats groupés).

Dans un troisième temps :

-Faire ré-intervenir le prestataire afin de réaliser un suivi après une année d'exercice.

Sur l'ensemble des communes intéressées par la démarche, trois ont été sélectionnées par le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon pour faire l'objet d'un audit spécialisé.

Considérant le plan de financement suivant pour les trois communes :

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Coût total TTC | 30 000 € |
| Agence de l'eau (50%) | 15 000 € |
| Région (30 %) | 9 000 € |
| Autofinancement des 3 communes (20%) | 6 000 € |

Soit une dépense résiduelle d'environ 2 500 € sur 3 ans pour la commune d'Aups.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'opération ainsi présentée et son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement avec le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon et toute pièce utile à la mise en œuvre de cette action.

3 – PLU

Demande de subvention Etat

Suite à la réunion du 15 septembre écoulé, il n'est pas nécessaire de prendre une nouvelle délibération. La demande de subvention, votée dans la délibération du 20 décembre 2016 prescrivant la révision du PLU, convient.

4 - SYMIELECVAR

☞ Transfert de compétences du SIE de Bargemon

Monsieur le Maire expose :

Le 28 avril 2017, le SIE de Bargemon a délibéré afin d'adhérer au SYMIELECVAR et de lui transférer l'intégralité de ses compétences, à savoir :

- 1) Organisation de la distribution publique d'électricité sur le territoire des communes adhérentes,
- 2) Réalisation des travaux d'investissement sur les réseaux d'éclairage public,

Par délibération n° 56 du 13 juin 2017, le conseil syndical a approuvé l'adhésion du SIE et le transfert de ses compétences.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités adhérentes au SYMIELECVAR doivent se prononcer par délibération sur cette décision dans le délai de trois mois suivant sa notification.

L'absence de décision dans le délai vaut avis favorable.

Si la majorité des collectivités adhérentes est favorable à cette adhésion, dans les conditions de majorité requises par l'article L 5211-5 du CGCT, le SIE de Bargemon sera dissous de plein droit et ses sept communes membres (Ampus, Bargemon, Callas, Chateaudouble, Claviers, Figanières et Montferrat) seront automatiquement adhérentes au SYMIELECVAR pour les compétences transférées.

Le Conseil à l'unanimité, décide d'accepter l'adhésion et le transfert des compétences du SIE de BARGEMON au profit du SYMIELECVAR et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre cette décision.

☞ Modification des statuts

Monsieur le Maire expose :

Le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 30 mars 2017 pour la modification des statuts du Syndicat.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes au syndicat doivent entériner ces modifications.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil à l'unanimité, décide d'accepter les nouveaux statuts du SYMIELECVAR et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

5 – DECISIONS DU MAIRE

☞ *Tx Centre Aéré et Aménagement PMR Ecole Primaire :*

- *Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet R+4 Architectes : + 29 565 € HT portant le montant du marché à 124 065 € HT.*
- *Sous-Traitance travaux désamiantage au groupe Murello Construction pour un montant de 23 856 € HT.*
- *Sous-Traitance travaux terrassement et réseaux divers à l'entreprise Constans TP pour un montant de 40 000 € HT.*

☞ *Régie des droits de place : Avenant 1 modifiant l'intitulé de la régie, le montant de l'encaisse, du fonds de caisse et le cautionnement.*

6 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Point sur les projets photovoltaïques : Programmation d'une réunion de travail.

▪ *Questions orales :*

☞ Mme GALLIGANI Marie-Pierre : Point sur la personne qui doit dehors.

☞ Garage communal : Nécessité de nettoyer l'arrière du bâtiment.

☞ Problème d'agrandissement de la CCLGV.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire,
Pierre MEYERE

Le Maire,
Antoine FAURE